

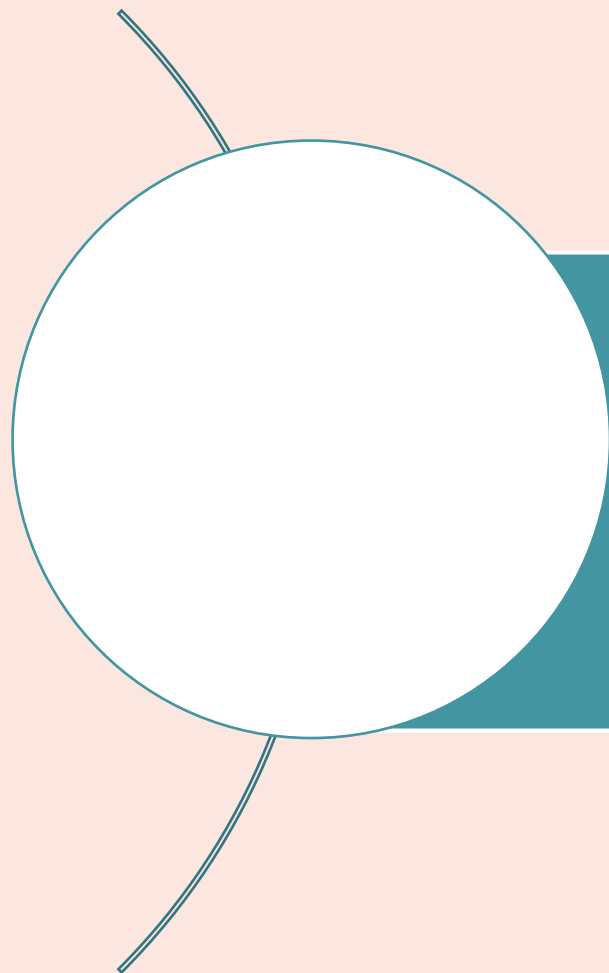


Mesures de soutien en faveur de la petite enfance

Rentrée septembre 2026



1. Mesures de soutien à la qualification des professionnels de la petite enfance en EAJE PSU



Contexte, enjeux et objectifs





Contexte : Une filière en tension

- ❖ **Pénurie de professionnels** : Le secteur de la petite enfance fait face à une pénurie importante de professionnels (6 300 ETP depuis plus de 3 mois en 2024 selon l'enquête « Besoin de personnels en crèche » réalisée par la Cnaf).
- ❖ **La pénurie peut engendrer une diminution de l'offre d'accueil** (fermeture de section, réduction de l'amplitude horaire de l'Eaje)
- ❖ **1^{ere} étape: Travailler sur l'attractivité du secteur** : Efforts des pouvoirs publics et des gestionnaires pour renforcer l'attractivité du secteur (bonus attractivité, création du titre professionnel d'IEPE ...), la qualification des professionnels reste un sujet majeur.





Manque de professionnels : défi quantitatif et qualitatif

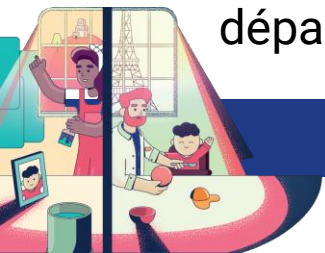
- ❖ **Défi quantitatif : Manque de professionnels diplômés.**

Les personnels de catégorie 1 (infirmière puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants, psychomotricienne, auxiliaire de puériculture, intervenant éducatif petite enfance) sont ceux qui enregistrent la pénurie la plus marquée.

- ❖ **Défi qualitatif : La qualification des professionnels** est essentielle pour respecter les normes d'encadrement, assurer des fonctions de direction d'établissement et garantir la qualité d'accueil des enfants.

- ❖ **Freins d'accès à la qualification** : Coûts et contraintes associés à la formation, manque de disponibilité des professionnels pour contribuer à l'accueil de stagiaires, difficultés pour les gestionnaires d'organiser des terrains de stage.

- ❖ **2^e étape: Travailler sur la qualification des professionnels:** lever les freins aux départs en formation, en VAE, encourager l'alternance





Mesure circonscrite à la Cog

Un soutien ciblé en 2026 et 2027 de la branche Famille à l'effort de qualification des professionnels au travers de mesures :

Le budget est évalué de la manière suivante :

- 1,5 M€ pour financer les compensations proposées dans le cadre des VAE
- 3,5 M€ pour le financement des aides à liées à l'accueil des alternants ou stagiaires longs





Un soutien de la qualification reposant sur l'alternance et la VAE

L'alternance et la VAE mobilisent les gestionnaires, impliquent de dégager du temps pour que les personnels déjà formés contribuent à la montée en compétence de leurs futurs collègues en qualité de maître d'apprentissage ou de tuteur.

L'engagement d'un gestionnaire dans la formation de ses professionnels ne doit pas être limité par l'ampleur des coûts associés ou la crainte d'une baisse de recettes liée à la réduction transitoire de la capacité d'accueil pendant l'absence des salariés ou leur accompagnement de jeunes professionnels.

Les aides s'appliquent aux opérations (recrutements, participations au jury, mise à disposition du temps pour préparer la VAE...) en cours en 2026. L'activité réalisée avant le 01/01/2026 n'est pas prise en compte dans le calcul des aides.



Mesures en faveur de la VAE

deux modalités de soutien

Absence pour prépa VAE

Aide de 100 € par jour d'absence du pro

OU

Compensation de la baisse d'activité
Heures exceptionnelles Psu

Participation à un jury

Aide de 190 € par jour d'absence

OU

Compensation de la baisse d'activité
Heures exceptionnelles Psu



Salarié absent pour préparer la VAE

Remplacement par un autre salarié

Aide de 100 € par jour d'absence du pro

Conditions

Inscription du salarié dans une démarche VAE et le cas échéant participation à des sessions de prépa à la VAE

Absence du salarié et remplacement par un autre professionnel

Accord précisant la durée des congés payés légaux

Maintien de salaire et absence de congés

OU

Non remplacement et baisse d'activité

Heures exceptionnelles Psu

Conditions

Réduction de l'accueil dans la structure :

- Le gestionnaire doit démontrer :
 - l'absence des enfants concernés;
 - la concordance des dates d'absence;
 - le maintien du salaire du professionnel
 - la non-facturation des familles



Salarié absent pour participer au jury de la VAE

Remplacement par un autre salarié

Aide de 190 € par jour d'absence du pro

Conditions

Participation du salarié au jury de VAE

Absence de travail dans la structure et remplacement par un autre professionnel

Maintien de salaire et absence de congés

OU

Non remplacement et baisse d'activité

Heures exceptionnelles Psu

Conditions

Réduction de l'accueil dans la structure :

- Le gestionnaire doit démontrer :
 - l'absence des enfants concernés ;
 - la concordance des dates d'absence ;
 - le maintien du salaire du professionnel ;
 - la non-facturation des familles.



Accueil d'un alternant ou stagiaire

Aide pour la structure

Aide 2 500 €/an/professionnel

Contrat d'alternance comportant le nom de l'alternant pour préparer le diplôme de catégorie 1

Convention de stage long (rémunéré) réalisé dans le cadre du diplôme d'EJE comportant le nom du stagiaire

et

Aide pour le tuteur ou le maitre de stage

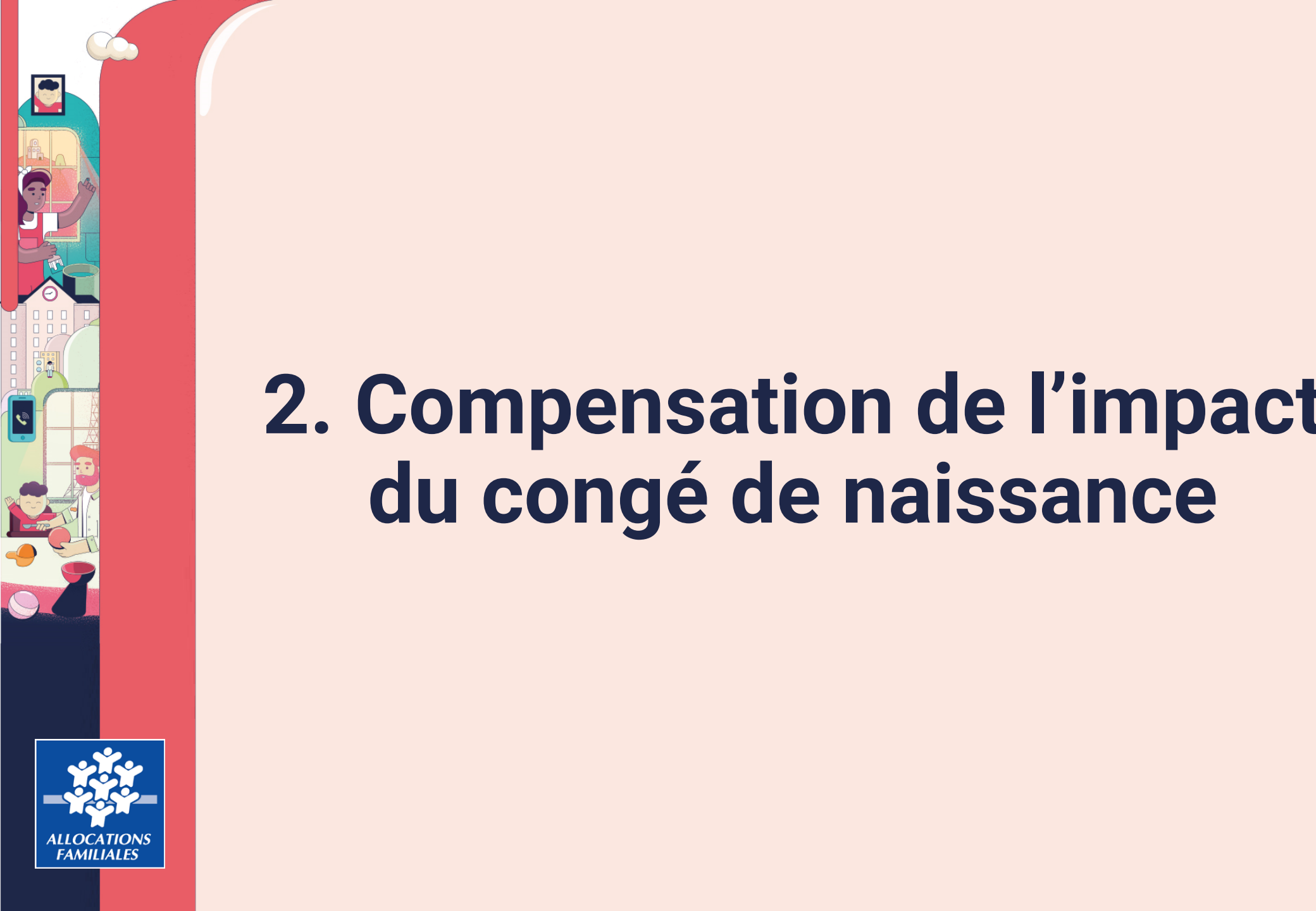
Aide de 500€/an/tuteur/maitre d'apprentissage

Convention de stage ou contrat d'alternance mentionnant les modalités de tutorat ou de maîtrise de stage et comportant le nom du stagiaire ou de l'alternant. Le tuteur appartient à la catégorie 1

Le gestionnaire peut reverser une prime supplémentaire pour le salarié encadrant l'alternant

Les aides sont versées pour toute l'activité réalisée à compter du 01/01/2026, que les contrats ou conventions d'accueil aient débuté avant ou après le 1/1/2026.





2. Compensation de l'impact du congé de naissance

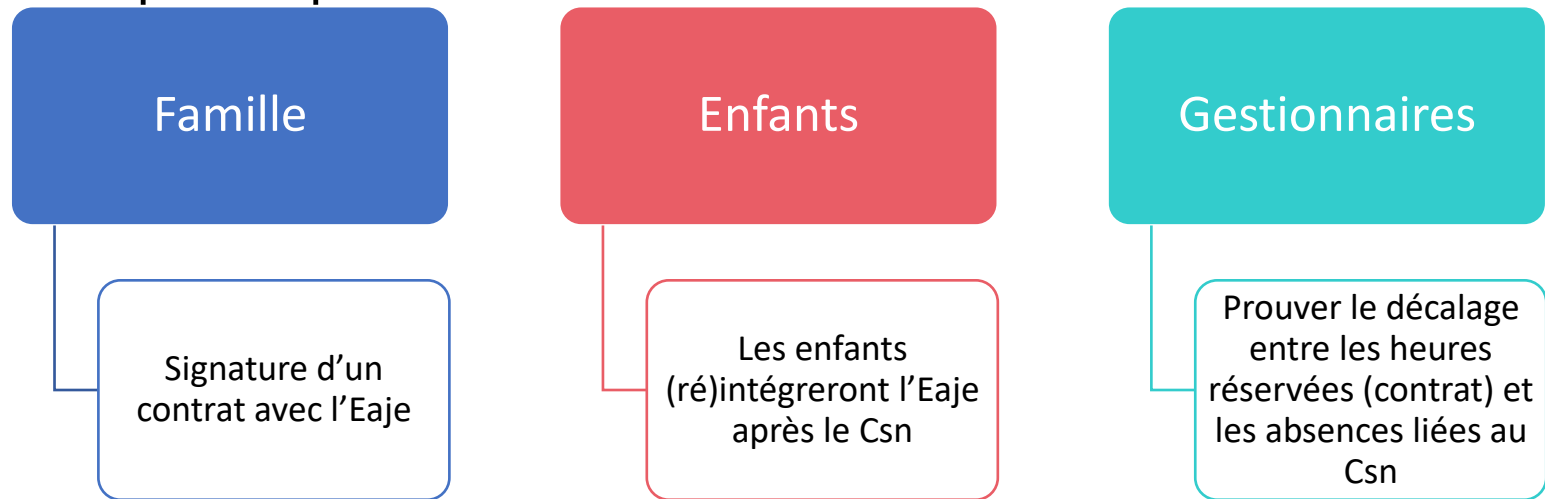


Contexte:

- La mise en place du congé supplémentaire de naissance (CSN), applicable à compter du 1er juillet 2026 peut avoir un impact sur l'activité des Eaje Psu.
- Or, les attributions de places réalisées au printemps 2026, n'ont pas pu tenir compte de ce nouveau Csn. Ainsi, certaines admissions en Eaje seront décalées par la prise du Csn par les parents et une baisse d'activité au sein des Eaje pourra intervenir
- **Un dispositif d'accompagnement exceptionnel est mis en place par les Caf, au 2nd semestre 2026, pour les structures concernées.**



- **La branche Famille compense par un financement en heures exceptionnelles** **Psu** les conséquences des décalages d'admission ou des absences liées à la prise du Csn par les parents.



Cette possibilité est accordée aux EAJE entre le 01/07/2026 et le 31/12/2026, dans la limite de 80 jours par enfant concerné.





3. Mise en production de l'API Participations Familiales PSU



Contexte:

En cohérence avec la dynamique impulsée par la Direction interministérielle du numérique (DINUM), un outil est proposé aux gestionnaires d'établissement(s) d'accueil du jeune enfant (EAJE), permettant d'automatiser et de sécuriser la détermination des participations familiales au titre de la Prestation de service unique (Psu).

Objectif de la mesure : permettre un allègement administratif

- Cette mesure se concrétise par la récupération de toutes les informations utiles à l'établissement du tarif en crèche. Les données en question sont :
 - Les informations d'identité des adultes présents dans le foyer
 - La liste des enfants à charge au sens des prestations familiales (PF)
 - L'adresse postale
 - Le nombre d'**enfants à charge** au sens PF
 - Le nombre d'ouverture de droits à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)
 - La **Base ressources PSU** (ressources annuelles des familles prises en compte pour le calcul de la PSU)
 - *Matricule Caf (évolution planifiée pour janvier 2027)*

Pour en savoir plus, les gestionnaires sont invités à contacter la Dinum (api-particulier@api.gouv.fr)

Points d'attention :

- **L'utilisation de l'API nécessite une adaptation du système d'information en lien avec l'éditeur de logiciel, le cas échéant.**
- **les gestionnaires d'EAJE de droit privé doivent, impérativement, recueillir le consentement des familles à la récupération automatisée des informations avant de procéder à toute utilisation de ce nouvel outil**



Mise en œuvre - L'API dans le processus de gestion

EAJE

